



myenergy
Luxembourg

Incitatives étatiques

pour installations photovoltaïques privées

Adaptations majeures récentes

- Tarifs d'injection plus avantageux à partir du 1^{er} janvier 2019 (garantis pour 15 ans)
- Introduction d'une nouvelle catégorie pour les petites installations en dessous de 10 kW_c.

Aides financières PRIME House (énergies renouvelables)

PRIME
House

Installation solaire photovoltaïque	Subvention (% des coûts)	Plafond
≤ 30 kW	20 %	500 € / kW _c

Nouveaux tarifs d'injection à partir du 1^{er} janvier 2019

Puissance électrique crête (maximale) de l'installation ≤ 10 kW_c

Puissance électrique crête de l'installation entre 10 kW_c et 30 kW_c

Année de la 1^{ère} injection Tarif € / kW_c

Année de la 1^{ère} injection Tarif € / kW_c

2019 0,1650

2019 0,1550

2020 0,1601

2020 0,1504

2021 0,1552

2021 0,1458

Rentabilité : exemples

Hypothèses :

- Prix : de 1.500 € / kW_c à 2.000 € / kW_c
- Production annuelle : 950 kWh / kW_c (avec une dégression de 0,5 % par an)
- Tarif d'injection 2019 : de 0,155 – 0,165 € / kWh

	Installation de 7 kW _c	Installation de 30 kW _c
Coûts d'investissement	10.500 € - 14.000 € (TVA incluse)	39.000 € - 54.000 € (TVA incluse)
Subvention PRIME House*	1.743 – 2.324 €	6.474 € - 8.964 €
Production d'électricité annuelle (estimation)	6.400 kWh / an	27.500 kWh / an
Revenu par an	1.056 € (avec 0,165 € / kWh)	4.262 € (avec 0,155 € / kWh)
Revenu sur 15 ans	15.840 €	63.930 €
Temps de retour	8,3 – 11 ans	7,6 – 10,5 ans

*Subvention sur le prix (sans TVA) de l'installation de 20 % (plafond de 500 € / kW_c).

My Energy G.I.E. décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans ces exemples. Les indications définitives devront être calculées par votre installateur.

Pensez à informer vos clients des points suivants

Demander les autorisations nécessaires

- Se renseigner auprès de la commune compétente pour la réalisation du projet pour savoir si une autorisation est nécessaire.
- Prendre de contact avec le gestionnaire de réseau de votre infrastructure électrique pour la requête initiale et la réception finale.

Demander le rachat de l'électricité et autres aides

- Signature du contrat avec le gestionnaire de réseau et réception finale de l'installation.
- Se renseigner auprès de sa commune pour savoir si des aides communales sont disponibles.

Respecter la réglementation fiscale

- Si la puissance de l'installation dépasse 4 kW_c, le bénéfice est imposable. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur myenergy.lu, rubrique photovoltaïque ou bit.ly/fiscalité_PV.



myenergy.lu

28, rue Glesener, L-1630 Luxembourg
T. +352 40 66 58 - R.C.S. Luxembourg C84

Guichet unique
des aides au logement

Hotline 8002 10 10
guichet@ml.lu

guichet.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement